



PRÉFET DU TARN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général aux Affaires Départementales Bureau de la Coordination et de l'Animation Territoriale

Bureau de la Coordination et de l'Animation Territoriale
Affaire suivie par : Sylvie FOISSAC
Tél. : 05 63 45 60 74
Mél. : pref-coordination@tarn.gouv.fr

Le préfet du Tarn

à

Monsieur le président du Conseil
départemental
Mesdames et messieurs les présidents des
établissements publics de coopération
intercommunale du Tarn
Mesdames et messieurs les maires du Tarn

copie à :

Messieurs les présidents de l'association
des maires et des élus locaux et de
l'Association des maires ruraux du Tarn

Albi, le 11 septembre 2025

**Objet : mobilisation collective en vue de la fermeture des réseaux de télécommunication
mobile 2G et 3G / équipements d'alerte des ascenseurs.**

Pj : guide pratique de l'ARCEP « les réseaux télécom mobiles 2G et 3G vont s'éteindre »

La réglementation impose à tout ascenseur de disposer de moyens d'alerte et de communication avec un service d'intervention pour des raisons de sécurité. Or, une part significative du parc d'ascenseurs fonctionne encore avec des dispositifs d'alerte et de communication utilisant les réseaux 2G dont l'arrêt définitif est programmé pour 2026 et 3G, pour 2028 ou 2029.

Compte tenu de l'importance du parc concerné et des contraintes temporelles liées à cette transition, nous devons nous engager collectivement dans une démarche dynamique pour garantir à nos concitoyens le maintien du bon fonctionnement des ascenseurs concernés.

Pour accompagner cette transition, des évolutions réglementaires seront prochainement soumises à consultation afin d'assurer la bonne information des propriétaires par les ascensoristes lors des visites de maintenance, ainsi qu'une obligation de mise à niveau des équipements lors du contrôle technique quinquennal.

S'agissant des équipements des ascenseurs dans les bâtiments publics gérés par vos collectivités, je vous demande donc de bien vouloir mettre en œuvre, selon vos prérogatives et responsabilités respectives l'ensemble des actions nécessaires pour assurer la mise à niveau des équipements avant l'extinction des réseaux, en agissant pour garantir la bonne

information des propriétaires concernés et les accompagner dans les meilleures conditions à la mise à niveau des appareils. Je sais pouvoir compter sur l'implication et la réactivité de chacun.

J'ajoute qu'au-delà du parc des ascenseurs, d'autres équipements et services utilisent encore la technologie 2G ou 3G et devront être remplacés s'ils sont incompatibles avec la 4G ou la 5G ou avec toute autre technologie alternative.

Il s'agit notamment :

- des systèmes d'alarme connectés et de télésurveillance ;
- des systèmes de téléassistance aux personnes ;
- des systèmes de pilotage du chauffage ;
- des interphones et visiophones connectés ;
- de certains dispositifs médicaux.

Je vous invite ainsi à identifier rapidement vos propres matériels et services éventuellement concernés et à programmer dès maintenant leur mise à niveau dans un calendrier compatible avec l'extinction des réseaux.

Pour plus d'informations, je vous invite à consulter le site de l'ARCEP (<https://www.arcep.fr>).

Mes services restent à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Le préfet



Laurent BUCHAILLAT